



YVES DENOYELLE

Chaque semaine
M^e Alain Bensoussan,
avocat à la cour
d'appel de Paris
et spécialiste
en droit de
l'informatique, vous
informe de vos droits.

Les sites communautaires et le problème du respect de la vie privée

Le respect de la vie privée pose des difficultés aux sites communautaires, car bon nombre de services sont bâtis sur la volonté des internautes de partager leur vie et leurs goûts avec d'autres internautes. Ces services impliquent la création préalable de « profils », qui

sont souvent le reflet de la personnalité des internautes et sur lesquels les contrôles sont extrêmement faibles. Cette liberté d'évoquer sa vie privée en ligne a parfois des conséquences insoupçonnées, comme en témoignent les mésaventures du responsable d'un établissement scolaire : sur son

blog, il évoquait ses préférences sexuelles, une « liberté » d'ordre privé jugée incompatible avec la profession. Les sphères privées et professionnelles s'entrechoquent avec une extrême violence. Pour certains services, la distinction personnel/ professionnel

n'a même plus de sens. Le choix de diffuser des éléments personnels doit être mûrement réfléchi car il est, dans la plupart des cas, irrémédiable. Même si des services communautaires s'engagent à respecter la protection des données à caractère personnel de leurs membres,

les dérives sont telles (spamming, par exemple) que l'on peut s'interroger sur le caractère pertinent de leurs engagements. Le récent détournement de comptes sur myspace.com ou les vols de comptes sur certaines plateformes mettant en relation les internautes sont hélas monnaie courante...